



PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 6 décembre 2021 à 20 h 00.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire
Monsieur Martin Germain, conseiller #1
Madame Amélie Croteau, conseillère #2
Monsieur Steve Gauthier, conseiller #3
Madame Chantal Desharnais, conseillère #4
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller #5
Monsieur Sébastien St-Pierre, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2021

3. Questions du public sur l'ordre du jour

4. Correspondances

5. Législation

- 5.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 240 N.S. modifiant le règlement de zonage numéro 145 N.S. concernant la hauteur des haies ainsi que diverses dispositions

6. Finance

- 6.1. Dépôt et adoption des comptes du mois de novembre 2021
- 6.2. Rapports d'audits de conformité – Adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI)

7. Administration générale

- 7.1. Concours du Noël lumineux
- 7.2. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
- 7.3. Infotech – Ristourne 2021
- 7.4. Autorisation des formations comportement éthique des élus et rôle, responsabilités des élus

- 7.5. Dons à l'organisme Ô Rivage
- 7.6. Gestion des matières résiduelles – MRC d'Arthabaska

8. Sécurité publique

Aucun point

9. Transport routier et voirie

- 9.1. Autorisation – Coupe d'arbres au rang Couture
- 9.2. Autorisation – Entente avec le Ministère des Transports du Québec (projet n° 154160127)
- 9.3. Fin des travaux sur la rue de la Plaisance, du rang St-Philippe et de la route Goupil (Volet redressement)

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Dépôt des soumissions pour l'appel d'offres n° CHSM-262817 travaux de vidange des cellules 1 à 4 et de déshydratation, de transport et de disposition des boues de la station d'épuration de Chesterville – Aucune soumission retenue
- 10.2. Entente de service pour la vérification de l'eau potable et usées pour l'année 2022 – Jean Leblanc

11. Urbanisme

- 11.1. Dépôt de la liste des permis émis en novembre 2021
- 11.2. Autorisation – Abonnement à la revue géomatique

12. Loisirs et culture

- 12.1. Demande d'appui financier – Service entraide Hauts Reliefs
- 12.2. Réseau biblio – nomination des représentants officiels 2022

13. Varia

- 13.1. Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes
- 13.2. Prise en charge des ICI par Gaudreau Environnement

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 20 h 16.

1. Adoption de l'ordre du jour

2021-12-322

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

2021-12-323

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par le conseiller Steve Gauthier;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit adopté comme déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2021

2021-12-324

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2021 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Sébastien St-Pierre, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2021 soit adopté comme déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Questions du public sur l'ordre du jour

4. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil du 15 novembre 2021. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5. Législation

5.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 240 N.S. modifiant le règlement de zonage numéro 145 N.S. concernant la hauteur des haies ainsi que diverses dispositions

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par le conseiller Jasmin Desharnais que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Chesterville, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 145 N.S. concernant la hauteur des haies ainsi que diverses dispositions.

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le dépôt du projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Chesterville.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

6. Finance

6.1. Dépôt et adoption des comptes du mois de novembre 2021

2021-12-325

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de novembre 2021 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 1 517 464,83 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de novembre 2021 de la municipalité de Chesterville, totalisant 1 517 464,83 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par la conseillère Amélie Croteau;
Il est résolu

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. Rapports d'audits de conformité – Adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020

2021-12-326

CONSIDÉRANT la réception par la directrice générale des rapports d'audits de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2020 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Sébastien St-Pierre, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE la directrice générale dépose les rapports d'audits de conformité comme prévu à l'article 86.8 de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Administration générale

7.1. Concours du Noël lumineux

2021-12-327

CONSIDÉRANT QUE le retour du Noël lumineux à Chesterville, égayerait et dynamiserait le village;

CONSIDÉRANT QUE des prix seront remis aux gagnants à la suite de ce concours;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Steve Gauthier;

Il est résolu

QUE trois prix soient remis aux gagnants à la suite du résultat du concours :

- 1^{er} prix : 100 \$
- 2^e prix : 50 \$
- 3^e prix : 25 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Joanne Giguère, dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

7.3. Infotech – Ristourne 2021

2021-12-328

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une correspondance d'Infotech pour la ristourne de l'année 2021, soit une remise en mai et une remise en décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité au 31 mai 2021 bénéficie d'un montant de 577,50 \$ de ristourne;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE le conseil accepte la ristourne d'Infotech.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. Autorisation des formations comportement éthique des élus et rôle, responsabilités des élus

2021-12-329

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a de nouveaux conseillers et conseillères au sein du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la formation *Comportement éthique des élus* est obligatoire pour les nouveaux et ceux qui ont déjà suivi cette formation dû à la loi 49;

CONSIDÉRANT QUE la formation *Rôle et responsabilités des élus* est une formation intéressante pour tous et particulièrement aux nouveaux élus;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Steve Gauthier, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil consent à offrir ces deux formations en défrayant le cours au coût de 200 \$ par personne et un budget de 20 \$ pour le repas pour chacun;

QUE le conseil consent à offrir ces deux formations avec d'autres municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5. Dons à l'organisme Ô Rivage

2021-12-330

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de dons provenant de l'organisme communautaire, Ô Rivage;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme œuvre à la prévention des dépendances par la promotion de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE dans la situation actuelle, plusieurs données démontrent que la consommation de substances, l'anxiété et la détresse psychologique sont drastiquement à la hausse;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme nous offre des plans de visibilité contre contribution se situant entre 50,00 \$ et 1 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre comme dons, la somme de 250,00 \$ en échange du plan « partenaire argent » avec visibilité du logo de la municipalité dans l'espace partenaire financier de l'organisme Ô Rivage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE la municipalité verse la somme demandée de 250,00 \$ à même le budget de fonctionnement, à l'organisme Ô Rivage pour continuer leur mission d'offrir aux usager un milieu de vie chaleureux et accueillant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6. Gestion des matières résiduelles – MRC d'Arthabaska

2021-12-331

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chesterville a délégué sa compétence en gestion des matières résiduelles à la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a conclu un partenariat public-privé via l'entité Gesterra relativement à la gestion, la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'UN comité de rédaction du nouveau devis de transport et de collecte des matières résiduelles (ci-après comité du devis) a été créé par la MRC d'Arthabaska, il y a plusieurs mois, afin de cibler les actions à mettre en place pour augmenter le recyclage et le compostage, et ce, dans le but de réduire la quantité de déchets ultimes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont toutefois pas été avisées des impacts financiers que pourraient avoir les orientations proposées par le comité du devis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chesterville a été informée, en novembre 2021, qu'une augmentation substantielle était à prévoir à partir de 2022 pour les coûts de collecte et de transport, malgré la décision collective de diminuer la fréquence des collectes des déchets, d'implanter le compostage à l'année et de fournir les efforts nécessaires afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se questionne quant à la hausse des coûts malgré que le territoire soit le même, que le nombre de portes n'a pas connu une hausse marquée, que les distances du site d'enfouissement sont les mêmes depuis plusieurs années et que la fréquence des collectes a diminué au cours des années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'en raison de la forme juridique de Gesterra, le coût par porte, comparé avec d'autres régions, n'est pas adéquat en raison de la quote-part annuelle qui est versée par les municipalités, et ce, depuis la création de l'entité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il est urgent d'analyser certains éléments du devis afin de revoir à la baisse la tarification 2022 et 2023, et ce, dans un but de saine gestion des fonds municipaux;

CONSIDÉRANT QUE, par la présente résolution, le conseil municipal de Chesterville souhaite officialiser sa réserve et son désaccord considérant les augmentations des coûts à prévoir en 2022 et en 2023 pour le service de transport et de collecte des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE le conseil municipal demande à Gesterra et la MRC d'Arthabaska de prévoir une rencontre dans les meilleurs délais afin de revoir certains éléments du devis afin de faire diminuer les coûts et/ou apporter des éclaircissements, notamment :

- Le critère d'âge maximal des camions qui effectuent les collectes;
- Le nouveau frais d'administration facturé;
- Préciser si la quote-part annuelle contribue à payer une partie de la masse salariale de Gesterra;
- Qu'afin que la comparaison du coût par porte soit représentative, il serait transparent d'ajouter aussi les frais liés à la quote-part payée annuellement par les municipalités. Ainsi, le coût par porte serait davantage réel;
- Préciser comment sont optimisées les collectes des municipalités situées loin du site d'enfouissement.

QUE le conseil municipal propose à la MRC d'Arthabaska de planifier, annuellement, quelques rencontres entre les municipalités membres de Gesterra et les maires qui siègent sur le conseil d'administration de cette dernière afin de s'assurer que les orientations de la majorité des municipalités soient soumises de façon officielle et transparente.

QUE le conseil réitère que le but de cette démarche est de gérer efficacement et de manière transparente les fonds municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Sécurité publique

Aucun point

9. Transport routier et voirie

9.1. Autorisation – Coupe d'arbre au rang Couture

2021-12-332

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire couper 2 arbres à l'emprise de la municipalité et du rang Couture;

CONSIDÉRANT la réception du prix de M. Carl Desharnais au coût de 250 \$, plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu,

QUE le conseil autorise la coupe des 2 arbres au coût de 250 \$, plus taxes applicables par M. Carl Desharnais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Autorisation – Entente avec le Ministère des Transports du Québec (projet n° 154160127)

2021-12-333

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec, ci-après MTQ, doit procéder à l'acquisition d'une servitude de stabilisation de drainage souterrain et de non-construction sur la parcelle 2 du plan AA-6407-154-16-0127 totalisant 168,60m². Ces besoins sont plus particulièrement requis pour l'entretien du ponceau P-12657 sur la rue de l'Accueil, traversant la rivière Dumont, à Chesterville. Ledit lot est une propriété de la municipalité de Chesterville.

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a fait une offre finale de 643 \$ plus intérêts à la municipalité de Chesterville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville accepte cette offre.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE le conseil d'administration autorise la directrice générale à signer les documents requis et à faire tout ce qui est nécessaire pour compléter l'objet de la présente résolution ce qui inclus retenir les services de Me Marie-Claude E. Côté, notaire, pour compléter l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Fin des travaux sur la rue de la Plaisance, du rang St-Philippe et de la route Goupil (Volet redressement)

2021-12-334

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 13 août 2021 au 10 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Steve Gauthier, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu,

QUE le conseil de la municipalité de Chesterville autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Hygiène du milieu

10.1. Dépôt des soumissions pour l'appel d'offres n° CHSM-262817 travaux de vidange des cellules 1 à 4 et de déshydratation, de transport et de disposition des boues de la station d'épuration de Chesterville – Aucune soumission retenue

2021-12-335

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres par invitation à soumissionner sur le site de S.E.A.O. pour obtenir des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la firme les Services EXP inc. a été mandatée pour cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 15 novembre 2021 à 11h 05 devant témoins ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 1 soumission qui est :

Terrapure : 259 607,80 \$
Le prix inclus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu

QUE la municipalité de Chesterville n'accorde pas le contrat en raison du coût trop élevé pour effectuer les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. Entente de service pour la vérification de l'eau potable et usées pour l'année 2022 – Monsieur Jean Leblanc

2021-12-336

CONSIDÉRANT la réception de l'entente de service pour la vérification de l'eau potable et usées avec Monsieur Jean Leblanc pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Leblanc demande une augmentation de tarif, soit 405\$/sem., plus taxes applicables au lieu de 395\$/sem., plus taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil autorise le coût de 405,00\$/sem., plus taxes applicables pour le service de vérification de l'eau potable et usées de la municipalité de Chesterville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Urbanisme

11.1. Dépôt de la liste des permis émis en novembre 2021

L'inspecteur en bâtiment, Monsieur Félix Hamel-Small, dépose la liste des permis du mois de novembre 2021, totalisant l'émission de 5 permis pour une valeur totale des travaux de 407 500 \$.

11.2. Autorisation – Abonnement à la revue géomatique

2021-12-337

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'inspecteur en bâtiment et environnement pour la revue géomatique, automne 2021 de l'OAGQ;

CONSIDÉRANT QUE la revue est disponible en format papier pour 3 numéros au coût de 50,00 \$, plus taxes applicables annuellement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'abonnement à la revue géomatique au coût de 50,00 \$, plus taxes applicables pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Loisirs et culture

12.1. Demande d'appui financier – Service entraide Hauts Reliefs

2021-12-338

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que ses citoyens aient accès à un service de sécurité alimentaire de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'entraide des Hauts-Reliefs propose un tel service aux municipalités de Saints-Martyrs-Canadien, Ham-Nord, Notre-Dame-de-Ham et Chesterville depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'entraide des Hauts-Reliefs demande aux quatre municipalités bénéficiaires de contribuer annuellement au fonctionnement de l'organisme par une cotisation financière de 500 \$ afin d'assurer la pérennité du projet, d'acquérir et maintenir l'équipement requis, de bonifier les paniers des usagers et de maintenir un service structuré;

CONSIDÉRANT QUE devant l'importance du service, la municipalité a octroyé un montant de 500 \$ au Service d'entraide des Hauts-Reliefs

pour soutenir l'organisme dans la réalisation de son mandat depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite confirmer son support annuel pour la réalisation du mandat du Service d'entraide des Hauts-Reliefs;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Sébastien St-Pierre, appuyée par la conseillère Amélie Croteau;

Il est résolu

QU'au même titre que les trois autres municipalités bénéficiaires, la municipalité de Chesterville s'engage à verser une contribution financière de 500 \$ à même le budget de fonctionnement au Service d'entraide des Hauts-Reliefs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2. Réseau biblio – nomination des représentants officiels 2022

2021-12-339

CONSIDÉRANT QUE le réseau biblio du Centre du Québec de Lanaudière et de la Mauricie nous demande de mettre à jour l'identification du coordonnateur de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'on nous demande également de mettre à jour l'identification du représentant répondant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

DE nommer la directrice générale de la municipalité, Madame Joanne Giguère, comme répondante de la bibliothèque de Chesterville auprès des divers intervenants, tout particulièrement, auprès du CRSBP CQLM et Madame Kim Vaillancourt-Renaud à titre de coordonnatrice de la bibliothèque de Chesterville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Varia

13.1. Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes

2021-12-340

CONSIDÉRANT l'achalandage au bureau municipal sera moindre durant la période des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclusivement. À partir du 6 janvier 2022, le bureau sera ouvert au public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2. Prise en charge des ICI par Gaudreau Environnement

2021-12-341

CONSIDÉRANT QUE dans notre municipalité les ICI génère une certaine importance de déchets qui sont collectés hebdomadairement;

CONSIDÉRANT QUE nous demandons à Gaudreau Environnement d'évaluer la possibilité les coûts de service par chargement avant de collecte de déchets des deux ICI suivants :

Memprotec inc. 5133, rue de la Plaisance
Groupe Anderson 5125, rue de la Plaisance

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu

QUE la municipalité de Chesterville demande à ce que Gaudreau Environnement évalue la possibilité et les coûts d'un service par chargement avant pour les collectes des déchets pour les deux ICI (Memprotec inc. et Groupe Anderson) soient collectés hebdomadairement sur notre territoire;

DE demander à GESTERRA de sortir les présents ICI du contrat de collecte afin que tous les coûts liés à la gestion des matières résiduelles (Collecte, Transport, Traitement et Location du conteneur) soient facturés aux deux ICI directement par Gaudreau Environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

2021-12-342

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par la conseillère Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 21 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.